



<b>Ganioz Xavier</b>		
Gestion du SITel		
Cosignataires : ---	Date de dépôt : 02.09.16	DFIN

## Dépôt

Au cours des dernières années, des problèmes récurrents sont apparus au niveau de la gestion du SITel, d'ailleurs largement médiatisés. Dans une allocution à l'ensemble du personnel, au mois de juin 2014, le conseiller d'Etat en charge de ce Service, M. Georges Godel, avait nommé un nouveau directeur en la personne de M. Philippe Savary et promis une nouvelle dynamique au sein de ce Service.

Or, les informations qui nous proviennent de ce Service montrent que, deux ans plus tard, les problèmes de gestion au niveau de ce Service sont toujours aussi importants, avec des conséquences néfastes pour le personnel :

- > Un nombre important d'employés – une quarantaine, selon nos informations – a été engagé par le biais de contrats de durée déterminée (CDD), renouvelés à de nombreuses reprises, ce qui a pour conséquence de fragiliser le statut du personnel.
- > Les responsables du Service ont souvent promis aux titulaires de CDD qu'ils seraient engagés de manière fixe, à l'issue des mesures d'économies. Or, il apparaît que des personnes disposant des compétences requises, et appréciées par les usagers, en particulier dans les écoles, voient leur contrat ne pas être renouvelé, malgré les promesses faites et un engagement sans faille au sein du SITel. Dans le même temps, des cadres à l'origine des problèmes de gestions dénoncés au cours des dernières années se sont vus offrir des postes taillés à leur mesure, ce qui constitue une forme d'inégalité de traitement.
- > De nombreux employés se plaignent d'une gestion déficiente du personnel, à savoir : manque d'informations sur la marche du service ; pas de réponses aux demandes faites ; flous sur une « nouvelle organisation » qui change en permanence ; non-prise en compte des demandes du personnel, etc.
- > Cette gestion déficiente a été illustrée par le départ du directeur, M. Philippe Savary, présenté comme la personne qui allait remettre sur pied le SITel.

Tout cela m'amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Comment est-il possible que des employés effectuant leur travail à la satisfaction de leur hiérarchie et des usagers voient leur CDD non renouvelé après plusieurs années, malgré des promesses d'engagements faites ?
2. Comment se fait-il que les problèmes existants au sein du SITel n'ont toujours pas été résolus, malgré plusieurs crises ?
3. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il le départ de M. Philippe Savary ?
4. Quand les mesures nécessaires seront-elles prises pour que les intérêts du personnel soient réellement pris en compte dans la gestion du Service ?

—